l'affaire de la rue Deforest et les recherches dont il était l'objet. Il y avait aussi une somme de cinquante centimes......, toute sa fortune.

Mort de Crudenaire

Cette triste affaire a eu son épilogue jeudi après-midi, à l'Hôtel-Dieu. Crudenaire, qui y avait été transporté et qui n'avait pas repris connaissance, y est mort à trois heures et demie du soir.

A ANNAPPES

Écrasé sur la voie ferrée

C'EST UN ACCIDENT

On sait que le cadavre de M. Arthur Brocart, âgé de 26 ans, horloger-bijoutier, rue Masséna, à Ascq, a été trouvé mardi matin, horriblement mutilé sur la voie ferrée près de la barrière d'Hellemmes. On se demandait s'il y avait eu suicide ou accident. Il a été démontré d'une façon irréfutable, que cette mort tragique est due à un accident. L'infortuné longeait la voie ferrée afin de raccourcir son chemin, lorsque, trompé par l'obscurité, il fut happé par un train dont il croyait se garer et fut broyé.

A HOUDAIN

Un ouvrier broyé par une transmission

Un terrible accident s'est produit mercredi vers 7 heures du soir, chez M. Louis Fleury, meunier, maire d'Houdain. Un domestique, Théophile Brunelle, né à Hermies, âgé de 17 ans, a été saisi par une courroie adaptée à l'arbre de transmission du moulin à farine et a été horriblement broyé. La mort fut instantanée.

A HAUTMONT

Un père viole sa fille

Jeudi, le sieur Cornélis Versonnen, âgé de 50 ans, journalier, demeurant à Hautmont, aurait violé sa fille Marie, âgée de 10 ans. D'après le médecin, le crime aurait été consommé.

A FLINES-LEZ-RACHES

L'assassinat de la meunière

Mercredi après-midi, M. Deblock, juge d'instruction, a longuement interrogé le meunier Descatoires, sur l'assassinat de sa femme, perpétré le 25 mars dernier, et différentes autres personnes.

Rien n'a transpiré de l'interrogatoire qui devait, croyons-nous, porter sur une divergence existant entre la première déclaration du mari de la victime et celle d'un autre témoin.

A WINGLES

Une affaire mystérieuse

MORT ETRANGE D'UNE VIELLE FEMME

La mort d'une femme, survenue dans de dramatiques circonstances, a provoqué une vive émotion à Wingles. Dès la nouvelle de ce décès, nous nous sommes rendus dans la localité, où nous avons procédé à une enquête dont voici le résultat.

Mardi dernier, deux manouvriers, Césaire Marquilly, 28 ans, et Edmond Rosiaux, 61 ans, se rencontrèrent. Tous deux étaient porteurs du montant de leur quinzaine, qu'ils venaient de toucher. Comme il arrive bien souvent en pareil cas, force verres furent absorbés sur différents comptoirs de la commune, si bien que le soir, ils étaient tous deux pris de boisson. Marquilly offrit à son ami de tête de venir coucher chez lui. A cet effet, il le reconduisit au domicile de sa mère, Mme veuve Marquilly, née Tredez, âgée de 56 ans, qui habite au lieu dit « Les Baraques ».

Un seul lit garnit la demeure, la mère et son fils le partagent honnêtement.

Tout d'abord, Mme Marquilly, qui ne veut jamais recevoir qui que ce soit chez elle, s'opposa à l'entrée de l'ami de rencontre de son garçon. Sur l'insistance de celui-ci, elle fléchit et laissa les deux hommes pénétrer chez elle.

Que se passa-t-il durant la nuit, les interrogatoires que subirent les deux hommes semblent le faire connaître. Toujours est-il que le matin Césaire Marquilly sortit de chez lui en disant que sa mère était morte dans la nuit. Des voisins accourus, virent en effet, la morte étendue sur la couche, à côté d'elle, Rosiaux se trouvait encore couché. Cette mort donna lieu à des commentaires qui se répandirent dans le village, comme une traînée de poudre. M. Cartigny, maire, mis au courant, donna ordre de surseoir à l'inhumation et prévint le brigadier de gendarmerie Delval, de Pont-à-Vendin.

Aussitôt, celui-ci accompagné de trois gendarmes, se rendit sur les lieux. Il procéda à un premier interrogatoire de Césaire Marquilly et de Rosiaux.

Tous deux déclarèrent d'abord avoir passé la nuit endormis sur une chaise, le coude appuyé contre le lit.

Les dires des voisins qui avaient vu Rosiaux, démentaient ces allégations.

Plus tard, après que force questions leur eurent été posées par le lieutenant Coine et le brigadier Delval, l'un d'eux se disposa à parler.

Le fils de la morte revint sur sa déclaration. Il fit alors connaître que sa mère, Rosiaux et lui s'étaient couchés à trois. Rosiaux s'était couché malgré les protestations de Mme Marquilly. Durant la nuit, Rosiaux abusa de la pauvre femme. Césaire fit entendre des protestations, qui se joignirent à celles de sa mère.

Rosiaux, entendu à nouveau, prétend ne se souvenir de rien et se défend d'avoir commis les actes qu'on lui reproche.

M. le docteur Hanseval, médecin-légiste, commis par le parquet de Béthune, aidé de M. le docteur Castellain, de Wingles, a procédé à l'autopsie de Mme veuve Marquilly.

Le praticien a constaté que la mort était due à une affection cardiaque. Il ne put, de prime-abord, établir si l'acte criminel avait été commis.

Marquilly et Rosiaux ont été incarcérés à la prison de la caserne de gendarmerie de Wingles et gardés à vue en attendant des ordres du parquet.

LES ORAGES

A BEUVRY

La foudre est tombée sur la grange dépendant de la ferme de M. Couteau, rue Courtaubois, cultivateur, communiquant le feu aux matières inflammables. Toute la partie supérieure du bâtiment fut, sur 3 mètres de longueur, la proie des flammes et c'est grâce à la promptitude des secours apportés par les voisins que l'on put préserver le reste du bâtiment et l'habitation voisine.

A FAUMONT

L'orage a décimé en maints endroits des arbres du bois de Flines. Vers 7 h. ½ du matin, M. Adolphe Demarcq, vendeur du « Progrès du Nord », longeant le bois pour servir un client isolé, passait à toute vitesse en vélo pour gagner les plus proches habitations et s'y abriter pendant le plus gros de la pluie. La foudre tomba au nez et à la barbe de notre vendeur qui en fut très effrayé, sur deux sapins qu'elle écartela du sommet à la base, faisant dans la terre un énorme trou.

A SAMÉON

Mardi, vers 7 heures du matin, la foudre est tombée sur le moulin de M. François Lemaire, rue du Lellier, beaucoup plus connu sous la dénomination de moulin Jean Thys. Ce moulin est heureusement construit en briques et les dégâts commis se trouvent ainsi limités. Toutefois, la foudre ayant pénétré à l'intérieur y a causé de sérieux ravages évalués à 600 francs et couverts par une assurance.

A LANDAS

L'orage est tombé en divers endroits. Mercredi soir le bruit courait à Orchies qu'un bâtiment aurait été entièrement consumé, rue de la Place, à Landas, la nuit précédente.

A MORCHIES (Pas-de-Calais)

Curieux effet de la foudre

Au cours de l'orage du 16 juin, une maison appartenant à M. Joseph Caille, cabaretier et cultivateur, fut foudroyée. Le fluide entra par la cheminée, visita toutes les chambres sans atteindre aucun membre de la famille et traversa un mur. On remarque sur une glace un curieux effet de l'électricité, qui reproduisit en grand, et avec une exactitude admirable, deux gros bouquets d'arbres du parc voisin.

LA BELGIQUE

A OSTENDE

AUX CONCERTS D'OSTENDE

C'est un admirable spectacle que l'union du talent et de la beauté dans une femme, surtout de cet art du chant lequel semble l'expression naturelle de l'amour. Mme Mina Maritza vient de réaliser au Kursaal d'Ostende cette souveraine association de gloire avec un éclat qui fit, de son concert, un des événements de cette saison où chaque jour comporte cependant sa merveille. Grande, souple, fine, élégante à ravir, gracieuse comme les divinités grecques, sa voix exprime toutes les fièvres, toutes les extases que suscite sa beauté. Déjà elle fut acclamée à Londres, à Paris, à Vienne ; en Amérique, elle triomphait à New-York et à Boston. Les grandes villes d'Angleterre ; celles, si musiciennes d'Italie, confirmèrent son succès. Pourtant nous sommes certains que son triomphe à Ostende ne s'effacera point de sa mémoire ravie, et qu'elle y trouvera la préparation aux grands engagements qu'on lui offre pour la saison prochaine. La cantatrice qui interpréta ce soir, les airs de « Samson et Dalila » et de « Cavalleria » ne peut manquer d'avoir des succès aussi grands que son incomparable et fatale beauté, son charme irrésistible.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Bondues. — Mardi dernier ont eu lieu les funérailles de M. Crépel, marchand-tailleur, administrateur honoraire des hospices et médaillé de l'assistance publique. Une foule considérable avait tenu à assister à l'enterrement de ce brave citoyen, témoignant ainsi l'estime méritée dont il jouissait. Au cimetière le secrétaire-économe très ému a adressé, au nom des hospices, un dernier adieu à M. Crépel. Puis la foule s'est écoulée douloureusement impressionnée.

Dernière Heure

Poursuites contre un évêque

Montauban, 18 juin.

Le garde des sceaux a ordonné que des poursuites correctionnelles soient exercées contre l'évêque de Montauban, M. Pierre Marty, à la suite d'un mandement épiscopal et d'articles tendancieux parus dans divers bulletins paroissiaux.

Dans ces articles ce prélat menaçait d'excommunication les personnes qui se rendraient acquéreurs directs ou indirects des biens dépendant de la congrégation dissoute des jésuites.

M. Pierre Marty sera poursuivi pour entraves à la liberté des enchères.

SCULPTEUR ÉCRASÉ PAR SON ŒUVRE

Munich, 18 juin.

A la section de sculpture de l'Académie des beaux-arts, un jeune artiste nommé Wagner était en train de ciseler un bloc de pierre quand, par suite d'un faux mouvement, le bloc perdit l'équilibre et écrasa Wagner sous sa masse.

La victime de ce bizarre accident s'annonçait comme un artiste de talent auquel une brillante carrière paraissait réservée.

L'incident franco-chinois

Les demandes de la France

Pékin, 18 juin.

La France aurait présenté à la Chine les cinq demandes de réparations suivantes pour les deux incidents qui se sont produits récemment sur la frontière du Tonkin :

1° Châtiment des coupables ;
2° Rappel du vice-roi ;
3° Indemnité de 250.000 francs ;
4° Payement de compensations pour les pertes subies par la compagnie qui construit la voie ferrée de Lao-Kay au Yunnan par suite de l'arrêt des travaux, occasionné par les désordres ;
5° Octroi à la France d'une concession pour la construction d'une voie ferrée de Tai-Andiou à Singanfou, dans le Chansi.

DES LETTRES ANONYMES

causent un terrible drame de famille

Beauvais, 18 juin.

Un tabletier d'Abbecourt, près de Beauvais, M. Pillon, quarante-cinq ans, avait épousé l'année dernière Mlle Benoist, quarante ans.

Ce mariage eût été très heureux si les deux époux n'eussent commencé à recevoir une véritable pluie de lettres et de cartes postales, toutes injurieuses et anonymes.

Il y a quelque temps ils furent même victimes d'une tentative d'incendie et il fut impossible de retrouver le coupable.

M. et Mme Pillon ne pouvaient plus supporter cette existence et ils résolurent de se suicider.

Le mari alluma un réchaud dans la chambre à coucher. Comme la mort ne venait pas assez vite, M. Pillon prit son revolver, tua sa femme d'une balle dans la tête et se suicida.

Sur une table on a trouvé une lettre du tabletier au procureur de la République. M. Pillon faisait savoir à ce magistrat que sa femme et lui avaient décidé de se suicider et il donnait les motifs de cette détermination.

UN CURÉ CONTRE SON ÉVÊQUE

Un évêque ayant révoqué un curé celui-ci refuse de quitter son poste, le tribunal l'approuve

St-Flour, 18 juin.

L'évêque de Saint-Flour avait suspendu de ses fonctions l'abbé Esdoluc, curé d'Apchou (Cantal), et nommé à sa place l'abbé Journiac. Mais quand celui-ci se présenta pour prendre possession de l'église, l'abbé Esdoluc refusa de lui en remettre les clefs et prétendit rester à son poste.

Le tribunal de Mauriac a donné raison à l'abbé Esdoluc par un jugement dont voici les principaux attendus :

Attendu que la seule qualité de prêtre ne donne pas à l'abbé Journiac le droit de prétendre à la remise immédiate des clefs d'une église, qu'il doit, en outre, établir qu'il a été régulièrement désigné pour célébrer dans l'édifice revendiqué ;

Que l'abbé Journiac ne produit point d'acte de nomination, mais seulement une lettre du 20 mars 1908, signée Paul, évêque de Saint-Flour.

Attendu qu'il n'est jamais commandé, par aucun principe, à un subordonné de faire abandon de ses intérêts privés au profit de son chef, alors surtout que ces intérêts sont réglés entre eux par décision définitive d'un tribunal sans appel ; qu'en résistant à l'ordre comminatoire de son évêque, l'abbé Esdoluc a usé d'un droit qui ne saurait lui faire perdre une fonction acquise, dignement remplie, contre l'exercice de laquelle aucun grief n'est soulevé ;

Attendu qu'il est plaidé que l'interdit ne peut avoir la portée que l'abbé Journiac veut lui donner ;

Qu'il a été jugé par la Cour de cassation, sous le Concordat, qu'un prêtre même interdit ne perd pas sa qualité de prêtre.

Petites Nouvelles de la Nuit

FRANCE

— A Vigneux, on a pu faire fonctionner, aux « fouilles » de la Société des sablières de la Seine, l'élévateur qui avait été détérioré par les grévistes. Le préfet et le général Silvestre se tenaient sur les lieux. Il n'y eut aucun incident.

— Dans la nuit d'hier, entre Bône et Guelma, de fortes secousses sismiques ont été ressenties entre minuit et quatre heures du matin, et ont occasionné des dégâts matériels.

ÉTRANGER

— Plus de quatre cents membres du Parlement anglais se sont déjà prononcés en faveur de la réduction des tarifs télégraphiques et postaux entre la Grande-Bretagne et la France.

— En Allemagne, la troisième épreuve pour la Coupe des yachts d'un tonneau a été remportée par le yacht français Boule-de-Neige, devançant de vingt-deux secondes son concurrent allemand Windspiel.

— Moulai-Hafid a été proclamé Sultan à Tetuan, par les notables de la ville ; l'effervescence est d'autant plus grande que le pacha de Tanger vient d'être destitué par le sultan du Sud.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 18 juin.

Obligations. — Bruxelles 1902 106 75 — Bruxelles 1905 97.75 — Anvers 1887 101.62 — Anvers 1903 96.25 — Gand 1905 82.50

Charbonnages. — Anderlues 870.. — Bernissart 563. — Bois-d'Avroy 960... — Charbonnages Belges 500.. — Chevalières 1715. — Courcelles-Nord 1987.. — Fontaine-l'Evêque 2101.. — Ham-sur-Sambre 650... — Hornu Wasmes ...... — Houillères Unies 315... — La Haye 1115.. — Mariemont 2402.. — Monceau 585. — Nord Charleroi 2707... — Patience 885... — Produits au Flénu 5425... — Réunis de Charleroi 2042.. — Gouffre 1930... — Trieu-Kaisin 1162. — Horloz 2230...

Aciéries. — Cockerill 1700... — Ougrée 1280... — Providence 2.10. — Sarrbruck 9337..

Zinc. — Asturienne des Mines 5840... — Zinc de Suède 1478

LILLE

LE PETIT MAROC

A Fives, non loin du dépôt du chemin de fer, sur l'emplacement de l'ancien champ de manœuvres de Ronchin, a surgi une rangée de maisonnettes irrégulièrement alignées.

Les unes sont construites en bois, les autres en briques ; celles-ci paraissent bien aménagées, celles-là semblent assez primitives. Les couleurs diverses s'y heurtent. Il y a le rouge éclatant des tuiles neuves, le vert d'eau qui colore quelques-unes d'entre elles ; le gris, le noir ; car certaines ont aussi l'aspect délabré des constructions neuves faites avec de vieux matériaux ; deux ou trois sont restées inachevées, depuis certaine menace judiciaire. Aucun plan d'ensemble n'a présidé à leur édification. C'est un petit village de vingt-quatre maisons disparates et pittoresques, au milieu de la plaine verte.

Le dimanche, dès l'aube, il y règne une animation extraordinaire ; les habitants ayant congé, achèvent de s'installer, donnent un coup de pinceau ou de marteau, piochent le carré de terrain qui va devenir leur jardin.

Dans le quartier, cet air de campement a valu au hameau le surnom de « petit Maroc ».

Quels sont les habitants du « petit Maroc ? »

Des vagabonds ? — Point du tout.

Tout au contraire, ce sont des ouvriers rangés, laborieux, économes.

Tel d'entre eux disposait d'un petit capital de 1.700 fr. ; il souffrait d'être à l'étroit dans une cour, ses cinq enfants en bas-âge entassés avec lui dans une seule chambre.

Maintenant, au « petit Maroc », ils ont quatre grandes pièces bien éclairées ; au lieu de deux mal ajourées ; de plus, il dispose de mille mètres de terrain ; de quoi cultiver et récolter des légumes pour la consommation totale de la famille.

Un maçon s'est dit : Pourquoi ne bâtirai-je pas, moi aussi, et n'aurai-je pas mon jardin ; moyennant une location de 40 francs par an, nous serons délivrés du souci lancinant du terme.

L'exemple a été contagieux ; et les maisons se sont échelonnées. Il y en a de toutes sortes ; hélas ! même, l'inévitable cabaret !

⁂

Depuis quelques semaines, l'alarme règne au « petit Maroc ».

La cause n'en est pas une invasion de Béni-Hassen, mais une pluie de papiers de justice.

La plupart, ignorant la loi, que tout Français est censé connaître, ou rassurés par un entrepreneur négligent, avaient cru que l'autorisation de construire obtenue du génie militaire les dispensait de solliciter celle de la Ville. D'où procès-verbal.

D'autres ne sont pas parfaitement en règle avec le comité d'hygiène. Ici, c'est une fosse qui n'a pas la dimension voulue : là, le plafond qui ne s'élève pas, à quelques centimètres près, à la hauteur requise.

La surprise et l'ennui ont été grands, d'autant plus que tel d'entre eux occupe son immeuble depuis juillet 1907 et n'a été averti, comme ses camarades, d'avoir à se mettre en règle qu'en avril 1908.

Ils ne se sont pas cachés, ils ont payé depuis six mois les droits d'octroi pour les briques amenées sur leur terrain,

Etre contraint de démolir ce qui a été bâti au prix d'une épargne laborieuse, ce qui représente tant de travail et de privations endurées, serait cruel !

Baraque si l'on veut, ma baraque m'est chère.

Avoir construit sinon un château en Espagne, du moins une maisonnette au grand air, avoir fait non seulement le rêve mais l'expérience, de mieux-être, et se trouver aux prises avec la justice.

Le réveil est dur.

Tous sont résolus à se conformer de leur mieux aux prescriptions légales, trop tardivement connues.

Souhaitons que cette bonne volonté vaudra de la part de l'administration et de la justice des trésors d'indulgence à ces vaillants ouvriers bâtisseurs.

Henri NICK.

FÊTES DE LILLE

des 27, 28 et 29 Juin 1908

Le maire de Lille, après s'être concerté avec M. le Préfet du Nord et M. le général commandant le 1er corps d'armée, arrête :

La Fête communale sera célébrée en 1908, conformément au programme ci-après :

Samedi 27 juin, de 9 heures à 11 heures du soir Grand'Place et place de la République, **CONCERTS** par la musique du 43e régiment d'infanterie, la Fanfare du Sud et la Fanfare du Centre. — **ILLUMINATIONS**, Grand'Place ; **ILLUMINATIONS ELECTRIQUES**, rue Inkermann, place de la République, place Richebé.

Dimanche 28 juin, à 6 heures du matin, des salves d'artillerie seront tirées par les Canonniers Sédentaires, sur les remparts de la Citadelle. Les édifices publics seront pavoisés. De 6 à 7 heures, place aux Bleuets, **CONCOURS DE PINSONS**, sous la direction de la société « Les Cœurs Joyeux » (voir affiche spéciale). A dix heures, boulevard des Ecoles, **REVUE DES SOCIETES**. Les sociétés chorales et instrumentales et les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de joueurs de boules, de palets, etc., venues pour la Fête, devront être rendues à neuf heures et demie précises du matin, boulevard des Ecoles.

Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées.

Après la revue, le cortège se mettant en marche par les rues de Paris, des Manneliers, Grand'Place (devant la Colonne), et rue du Marché-aux-Fromages, défilera sur la place du Théâtre. De là les sociétés, sous la conduite des commissaires délégués par l'administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement. Les sociétés musicales, adhérentes au festival lillois, sont priées de se conformer au règlement de cette fête.

Toute société qui ne sera pas présente à la revue à l'heure indiquée ci-dessus et qui ne participera pas au cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les commissaires de jeux délégués par la ville pour s'assurer de la présence réelle des sociétés, sur le boulevard des Ecoles et sur la place du Théâtre. Toute société ou membre d'une société qui causera du désordre à n'importe quel moment de la fête, sera disqualifié et perdra tous ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

JEUX DE BOUCHON, place Philippe-de-Girard, rue Jeanne-Maillotte, rue du Faubourg-de-Béthune, rue de Lannoy, place Jacques-Febvrier, place Arago, place Barthélémy-Dorez, 1.610 francs de prix. — **JEU DE BAC**, place Déliot ; **TIRS A L'ARC AU BERCEAU**, à la Réjouissance, rue Gantois, rue du Faubourg-de-Béthune, chez Dubois, 710 francs de prix ; **TIR HORIZONTAL** au fusil-arbalète, au cadran ordinaire, place de l'Arbonnoise, 415 francs de prix ; **JEUX DE PALETS**, dans différents quartiers de la ville. Le rebat du lundi aura lieu place des Quatre-Chemins, 360 francs de prix ; à 2 h. ½, sur le canal de la Haute-Deûle, au Grand-Tournant, **REGATES INTERNATIONALES**, organisées par le « Cercle des Régates de Lille » ; **TIR A L'ARC A LA PERCHE**, avec mise, au siège de la société « l'Ancienne Alliance », rue du Faubourg-de-Roubaix ; **CONCOURS INTERNATIONAL DE BILLARD ANGLAIS**, à Wazemmes et à Fives (voir affiche spéciale) ; **CONCOURS DE POSTE AERIENNE**, organisé par la Fédération Colombophile de Lille. Prix d'honneur donnés par la ville ; **CONCOURS ET MARCHE DE VELOS ET MACHINES FLEURIES**, organisé par le club vélocipédique « Le Cyclone ». 1.600 francs de prix et médailles. A 2 h. ½, défilé des cyclistes, groupes et sociétés devant les jurys installés rue du Vieux-Faubourg, place Saint-André, place Antoine-Tacq. A 5 heures, place de la Nouvelle-Aventure, concert par les fanfares cyclistes. Groupement des concurrents pour la formation en cortège. Itinéraire : rues Léon-Gambetta, d'Esquermes, Saint-Bernard, Mexico, d'Arcole, de Juliers, d'Iéna, place des Quatre-Chemins, rue de Wazemmes, boulevard Victor-Hugo, rues Solférino, Nationale, boulevard de la Liberté, place Richebé, rues du Molinel, de Paris, des Manneliers, Grand'Place, rues Esquermoise, Royale, Négrier, Saint-Pierre, de la Monnaie, place Saint-Martin, dislocation.

Les inscriptions sont reçues chez le président du club, 83, rue des Sarrazins. (Voir affiche spéciale).

GRAND CONCOURS DE TIR à la carabine et à l'arme de guerre, organisés par les Carabiniers Lillois, rue Léon-Gambetta, 167, et les Carabiniers du Tir Dupleix, rue du Faubourg-de-Roubaix, 119. Prix de la ville.

Boulevard des Ecoles. — **JEU DE BALLE.** — Première partie : Concours libre entre joueurs lillois. — Deuxième partie : Valenciennes (Adonis) et Anzin (Napoléon).

A 5 heures, square Ruault, **JEU DE BALLON**, Prédefin et Lens, contre Lille.

JEUX DE BOULE, au Faubourg-Saint-Maurice et à Moulins-Lille, 530 francs de prix.

De 9 heures à 11 heures du soir, **CONCERTS**, Grand'Place et Place de la République, par les musiques du 16e bataillon de chasseurs à pied, des Sapeurs-Pompiers et des Canonniers Sédentaires.

ILLUMINATIONS, Grand'Place.

ILLUMINATIONS électriques, rue Inkermann, place de la République, place Richebé.

Lundi 29 Juin 1908

A 8 heures du matin, au Stand de l'Esplanade, **TIR A LA CIBLE** par le bataillon des sapeurs-pompiers.

JEUX DE BOUCHON, rues Aristote, St-Sébastien, de l'Est, et place Désiré-Bourbée, 620 francs de prix.

A 11 heures, sur le Champ de Mars, **REVUE DU MATERIEL DES SAPEURS-POMPIERS**, par l'administration municipale.

A 2 heures, dans le bassin de la Haute-Deûle, **JOUTE SUR L'EAU**, par les ouvriers du port Vauban 220 francs de prix.

A 3 heures, quai Vauban, en face des Docks, **JEU DE BAGUES SUR L'EAU**, 8[illegible] fr de prix.

FESTIVAL LILLOIS, offert aux sociétés ayant leur siège à Lille. 1 600 fr de primes. A 3 heures ½, auditions musicales sur les kiosques de la place Catinat, place du Concert, Jardin de Fives et Square Ruault.

De 4 à 6 heures, boulevard de l'Usine, **GRANDE FETE AEROSTATIQUE**, organisée par l'Emulation aérostatique du Nord. Fête aérostatique comique.

A 4 heures, rue des Poissonceaux Faubourg du Sud, et rue de Trévise, **BASCULES HYDRAULIQUES**. 390 francs de prix.

A 6 heures, kiosque de l'Esplanade, **DISTRIBUTION GENERALE DES PRIX**, aux lauréats des jeux et concours populaires.

De 9 à 11 heures du soir, **GRANDE FETE MUSICALE**, Grand'Place et Place de la République, par l'Harmonie du Cercle Berlioz, les chorales Les Chanteurs Lillois, la Lyrique de Saint-Maurice-Fives, l'Harmonie Municipale de La Madeleine.

ILLUMINATIONS, Grand'Place.

ILLUMINATIONS ELECTRIQUES, rue Inkermann, place de la République, et place Richebé.

A 10 heures ½, **EMBRASEMENT DU SQUARE FAIDHERBE**.

Du 27 juin au 14 juillet 1908, 30e **CONCOURS INTERNATIONAL DE TIR**, organisé par la société des Carabiniers de Lille, rue des Postes, 132, avec subside de la ville de Lille.

Brevet simple

Aspirantes reçues définitivement :

Mlles Bruyerre, Burette Marguerite, Burette Eugénie, Buridan, Burkard, Cardon, Carlier, Caron, Carpentier, Castéran, Castille, Cauchy, Caudevelle, Cauller, Chanoine, Charmeil, Choqueraux, Claeyssen Marcelle, Claeyssens Ghislaine, Clachez, Codron Suzanne, Collet Joséphine, Collette Suzanne, Colombier, Cornette, Cornille, Coubriche Marthe, Courbon, Cousin, Coustenoble, Couvreur, Cusseau, Debehaigne, Debuchy, Decock Alice, Delannoy Appoline, Delattre Suzanne, Delbecq, Delbreil, Delcroix, Delecourt, Delerue, Delesalle, Delessue, De L'Hamaide, Deligny Germaine, Deligny Jeanne, Delys Berthe, Delys Jeanne, Deleruelle, Denisot Gabrielle, Dencrine Françoise, Delobeau, Deroubaix, Deruelle, Deschildre, Deffrennes, Desmulie, Descombre, Despinoy, Despret, Destuyver, Deswarte, Dethoor, Dewavrin, Dhavelosse, Diéval, Donte, Douale, Dransart, Drouart, Dubar, Dubuche, Dabus, Dufour, Dujardin, Duponchel, Dupont, Durand, Duirnel Marthe, Facq, Favier Louise, Favier Germaine, Franck Gabrielle, Franck Claire, Fribourg, Froideval, Garrigues, Godfind, Gottignies, Gourlin, Grassard, Griel, Grouille, Guilbert, Hainaux, Hannedouche, Hautlecœur, Hayem, Hazard, Hennion, Hervé, Hochedez, Houcke, Hourdeau, Houwen, Jacquart, Jarquelet, Jeanne-Julien, Joly, Jombart.

Loterie de la Presse du Nord

Par arrêté de M. le ministre de l'Intérieur, transmis le 11 juin à M. le secrétaire général de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, le tirage de la Loterie de la Presse du Nord primitivement fixé au 1er juin, est prorogé au 20 décembre 1908, et non pas au 30 décembre comme il avait été dit tout d'abord sur la foi d'un télégramme officiel.

CURIEUSE HISTOIRE

Pour se faire soigner les yeux « à l'œil »

C'est une histoire assurément peu banale que celle dont s'occupe actuellement M. Delalé, juge d'instruction.

Le héros de cette aventure est un nommé Noël Cognez, âgé de 26 ans, dont les parents habitent Wattrelos. Cognez avait contracté, il y a quelques années, un engagement dans la légion étrangère quand il fut tout à coup frappé d'une maladie d'yeux.

Sa vue ayant considérablement diminué, le légionnaire passait, au mois de février 1906, devant une commission qui le réformait et lui donnait les subsides nécessaires pour rentrer en France. L'infortuné revenait aussitôt dans le Nord et tentait de se faire admettre gratuitement dans les hôpitaux de Roubaix et des villes environnantes pour s'y faire soigner.

Ses démarches restaient inutiles et partout il essuyait un refus. Cognez étant Belge, n'avait pas droit à la faveur qu'il réclamait.

Allant de ville en ville, et recourant à la mendicité pour trouver l'argent nécessaire à ses besoins, il venait d'atteindre Hirson quand il rencontra là le soldat Pion, du 7e colonial, à Rochefort, en convalescence depuis quelques mois.

Cognez le considéra bientôt comme son ami ; il lui raconta ses malheurs et sa malchance dans la vie militaire, et lui parla de ses maux d'yeux, qui lui causaient de graves soucis. Que faire pour lui venir en aide ? Pion y réfléchit quelques instants et ne tarda pas à trouver la solution.

— Je vais te prêter mes papiers, lui dit le colonial, et en possession de ceux-ci, tu te présenteras à la gendarmerie de Roubaix pour demander ton admission à l'hôpital militaire de Lille.

Comme il lui avait été indiqué par l'ingénieux Pion, Cognez gagnait péniblement Roubaix, d'où le maréchal des logis l'ayant pris pour le colonial, le faisait conduire à la Citadelle.

Placé en subsistance pendant quelques jours, à la caserne du 16e chasseurs, Cognez ou le faux Pion fut conduit à l'Hôpital Militaire.

Grâce aux soins qui lui étaient journellement prodigués, l'état de l'ancien légionnaire allait sans cesse en s'améliorant et bientôt ce dernier entrevoyait le moment où, complètement remis, il allait reprendre sa vie vagabonde.

Hélas, infirmiers et concierges veillaient sur le troubade, chez lequel se réveillaient assez fréquemment des désirs de respirer l'air de la liberté. Il n'était pas possible de s'enfuir.

Tout contrit et espérant sans doute qu'on n'aurait tenu aucun compte de sa mystification, Cognez avoua tout... Hélas, il ne lui fut pas pardonné, l'ex-légionnaire fut remis entre les mains de la justice civile et c'est ainsi que M. Delalé a ouvert une enquête sur cette affaire.

L'honorable magistrat a déjà découvert que Cognez avait été, avant son départ à la légion, l'objet d'un arrêté d'expulsion pour vols. Que découvrira-t-on encore sur le compte de cet étrange mystificateur ? Pion, qui est en ce moment à Clamecy (Nièvre), sera prochainement interrogé.

AU PARQUET

L'affaire Raquet

M. Delalé, juge d'instruction, a rendu, mercredi, une ordonnance de non-lieu en faveur de Raquet, industriel à Croix, inculpé de vols.

CAMBRIOLEURS AGRÉABLEMENT SURPRIS

Des voleurs qui furent certainement dans la joie sont ceux qui, mercredi matin, vers cinq heures, dérobèrent le panier de M. Cousin, marchand de légumes à Laventie et dont la voiture stationnait à l'angle des rues du Faisan et Solférino. Ce panier contenait trois livres de beurre et... une montre en or récemment achetée.

M. Cousin est allé se plaindre au commissaire du 5e arrondissement, M. Villon.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER.

CHARRETTE DANS UNE FENÊTRE

Un car V. a accroché mardi après-midi, vers cinq heures, en face du n° 47 de la rue Colbert, une charrette à bras que conduisait M. Henri Delferrière. Sous le choc la voiture tourna sur elle-même et atteignit les vitres de la maison de M. Leroy, renversant et brisant des potiches et un bronze qui se trouvaient sur l'appui de la fenêtre.

Mme Leroy, qui se trouvait dans la pièce, a été atteinte par des éclats de vitre, mais n'a pas été blessée. Quant au conducteur, il en a été quitte pour la peur.

Les tyrannies du r...rrèglement

« Pour observer le règlement du bureau central des postes, doit-on consentir à se laisser voler sa bicyclette ? »

Telle est la question que M. Vandorme, conseiller d'arrondissement, posait hier à un brave agent requis par un employé à l'effet de faire observer le règlement qui interdit au public de pénétrer dans le vaste bureau de la place de la République autrement que les mains libres, surtout de vélos, et surtout sans chiens.

M. Vandorme préféra s'exposer à un procès-verbal dont le coût, dit-il, eût été de quelques francs, tandis que sa bicyclette... toute neuve... Vous comprenez... il en sait qu'elle se laissât séduire s'il l'avait abandonnée toute seule aux hasards de la rue ; on voit de si fréquents enlèvements, même de vieilles.

Puis, l'élu du suffrage universel fit connaître sa qualité, ajoutant en manière de défi, mais sans orgueil : « Verbalisez si vous voulez ». L[illegible] usa de sa grande bienveillance en répondant d'un ton sec, mais pas du tout cassant : « Pas de procès, mais observez le r...rrèglement ».

R...rrèglement, règlement, que d'ennuis, que de contraintes, que de chicanes en ton nom.

Un maçon fait une chute de dix mètres

Jeudi matin, vers six heures et demie, un ouvrier maçon, M. Pierre Gommeine, 37 ans, demeurant à Rumes (Belgique), rue de la Croix-Rouge, travaillait, pour le compte de M. Leroy, entrepreneur à Lille, dans un immeuble en construction, avenue de Bretagne. En déplaçant un madrier, l'ouvrier fit un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide, d'une hauteur de dix mètres.

Son frère, piqueur dans le même chantier, aidé de quelques ouvriers, se porta à son secours. Il le transporta à son domicile, avenue de Dunkerque, cour Termotte, 24, où un médecin vint lui donner des soins.

Le blessé ne porte pas de blessures apparentes, mais la chute a produit sur lui une violente commotion cérébrale qui met ses jours en danger.

Un ingénieur écrasé par une automobile

Nous avons relaté jeudi matin, l'accident dont fut victime sur la route de Lille à Dunkerque, M. Charles Pinson, 50 ans, ingénieur à Canteleu, avenue des Magnolias. L'infortuné ingénieur n'a pu survivre à ses blessures. Il est mort mercredi soir, à son domicile. Il laisse une veuve et cinq enfants.

La voleuse de boucles d'oreilles est arrêtée

La voleuse de boucles d'oreilles dont nous avons maintes fois parlé, est enfin arrêtée. C'est une nommée Jeanne Laps, 51 ans, née à Hammes (Belgique), habitant avec son ami B..., 48 ans, terrassier, rue Kuhlmann et dont l'honorabilité n'est pas meilleure que celle de sa compagne.

Elle a été appréhendée jeudi matin par les agents Deffrennes et Lanvin. Son arrestation fut assez difficile.

Ayant appris qu'une femme avait cédé des boucles d'oreilles chez M. Decrocq, rue de Juliers, 196, les agents se rendirent chez ce dernier et purent obtenir un signalement assez détaillé de la vendeuse. Muni de ces renseignements, ils visitèrent les quartiers de Wazemmes et de Moulins-Lille et purent enfin la découvrir.

Amenée devant M. Delattre, commissaire du 7e arrondissement, la voleuse a passé des aveux. Elle a été ensuite mise en présence d'une de ses petites victimes, Lucienne Leclercq, qui l'a parfaitement reconnue. Jeanne Laps a d'autres méfaits à son actif. Mercredi soir, elle en commit notamment un qui dénote chez elle assez d'ingéniosité.

Rencontrant sur la place de la République, une fillette qui portait chez un tailleur plusieurs pantalons confectionnés, elle l'aborda.

« Voudrais-tu, lui dit-elle, aller me chercher un sou de tabac à priser chez le débitant voisin. Donne-moi ton paquet, je t'attends ici. »

L'enfant acquiesça et partit.... Quand elle revint, Jeanne Laps était disparue en emportant les vêtements qu'elle revendit chez Mme Aurélie Vandenbrader, cabaretière, rue Mazagran, 28, pour la somme de 2 fr. 50.

Tous ces objets ont été restitués à M. Delattre. Une perquisition faite au domicile de Jeanne Laps, et de son ami, a amené la découverte de coussinets en cuivre sur la provenance desquels ils auront aujourd'hui à s'expliquer.

Je ne fume que le NIL. 3791

PALMES ACADÉMIQUES

L'Union des Associations des Anciens Elèves des Ecoles de Commerce fêtait le 17 juin le millième ancien élève placé par ses soins. A cette occasion, M. Paul Rouzé, ancien président de l'Association de Lille, a reçu les palmes académiques.

Le président actuel de l'Association de Lille est notre ami Louis Demesmay, conseiller d'arrondissement du canton de Cysoing.

EMPLOI VACANT

L'emploi de directeur des plantations communales de la ville d'Amiens est sur le point de devenir vacant. Les demandes doivent être adressées à M. le maire d'Amiens, accompagnées de tous certificats et références utiles.

LA PSYCHOLOGIE DU PETIT ENFANT

Le jeudi 25 juin 1908, à 2 heures de l'après-midi à la Faculté des Lettres, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, une conférence sera faite par M. le docteur Bédart, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Lille, sur : « La Psychologie du petit enfant ».